

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

FB/TD/AG/OR n° 2023/51

Objet de la délibération :

Reprise des résultats de  
l'exercice 2022  
et prévision d'affectation au  
budget supplémentaire 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Date de la convocation :

12 septembre 2023

Date de publication en ligne :

25 septembre 2023

Auteur :

François BELHOMME  
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Marie-France DURAND, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Emmanuel SAUTEUR, Cécile COMBEAU, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusée :

- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER

Absents :

- Claire CLAIREMBAULT  
- Thomas AMELOT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales qui autorise la reprise du résultat de l'exercice n-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2022,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023/22 du 11 avril 2023,

Considérant la consultation de la Commission des Finances qui a émis un avis favorable le 6 septembre 2023,

Monsieur le Maire propose la reprise des résultats de l'exercice 2022 et son affectation au budget supplémentaire de l'exercice 2023 :

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- Décide d'accepter la reprise des résultats de l'exercice 2022 comme suit :

| Résultats de l'exercices 2022  |                                   |              |              |                        |            |
|--------------------------------|-----------------------------------|--------------|--------------|------------------------|------------|
|                                |                                   | Dépenses     | Recettes     | Résultats              |            |
| Réalisation de l'exercice 2022 | Section fonctionnement            | 7 736 294,90 | 8 176 609,39 | 440 314,49             |            |
|                                | Section investissement            | 3 140 174,70 | 6 049 136,04 | 2 908 961,34           |            |
|                                |                                   |              |              | Résultats avec reports |            |
| Reports de l'exercice 2021     | Report fonctionnement 002         | 0,00         | 350 169,84   | 790 484,33             | A          |
|                                | Report investissement 001         | 887 149,21   | 0,00         | 2 021 812,13           | B          |
|                                |                                   |              |              | Solde reste à réaliser |            |
|                                | Section investissement            | 1 041 516,43 | 85 636,75    | -955 879,68            | C          |
|                                | <b>Résultat en investissement</b> |              |              | <b>1 065 932,45</b>    | <b>B+C</b> |

Constatant que le compte administratif 2022 présentait :

- Un excédent pour la section fonctionnement de 790 484,33 €
- Un excédent pour la section investissement de 2 021 812,13 €
- Un solde de reste à réaliser de 955 879,68 €
- Un besoin de financement à 0 avec un résultat positif en investissement de 1 065 932,45 €

- Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Affectation au budget primitif 2023 de l'excédent d'investissement reporté pour un montant de 2 021 812,13 € au compte 001 (solde d'exécution de la section investissement reporté). Pas d'abondement au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) qui passe à 0 € par modification du montant du budget primitif 2023 par le budget supplémentaire.

- Décide d'affecter le résultat fonctionnement comme suit :

Affectation au budget supplémentaire 2023 de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 790 484,33 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) par modification du montant du Budget primitif 2023 par le budget supplémentaire.

B. ESTAMPE, I. MARCHAND, F. PICHARD et R. HAMARD (Épernon notre cité de caractère) ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré à Épernon,  
le 18 septembre 2023



Secrétaire de séance  
Béatrice BONVIN



Le Maire,  
François BELHOMME